

Préavis 90 Rapport de la commission

Introduction

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée du préavis 90 pour le réaménagement de la Vy-Creuse, s'est rencontrée le 21 avril à la salle de conférence des travaux à l'Asse. Etaient présents Messieurs Jacky Colomb, Régis Joly, Petr Lukas, Bernhard Willi et Patrick Buchs (président et rapporteur). Messieurs Cattin et Guillod étant excusés.

La commission remercie Monsieur le municipal des travaux, Claude Dupertuis et le chef de service, Monsieur François Menthonnex pour leurs explications et réponses.

Pour rappel, le conseil communal avait accordé un crédit d'étude sur le réaménagement de la Vy-Creuse (préavis n°67). Le résultat de cette étude a amené le préavis sur lequel nous devons nous déterminer.

En décembre 2008 une réunion, regroupant les différents propriétaires et habitants du quartier, a été organisée pour présenter l'avant-projet de réaménagement de la Vy-Creuse. Il y a eu une très bonne participation, ce qui a permis de compléter l'avant-projet. Un seul propriétaire avait des réserves, mais a finalement accepté l'avant-projet.

Aspects routiers et technique du projet

Pour ce qui est de l'assainissement des Eaux Claires (EC) et Eaux Usées (EU), le préavis était suffisamment explicite sur la nécessité de ces travaux et la commission ne s'est pas penchée plus que nécessaire sur ce point.

Les réseaux d'eau, d'électricité et du gaz étant en mauvais état, les services industriels en profiteront pour les remplacer.

L'éclairage public de la rue sera aussi revu et adapté au caractère de ce sentier.

Concernant la route, la vétusté de la Vy-Creuse fait qu'il était important de faire des travaux sur ce tronçon, ainsi que de la sécuriser, notamment pour les piétons et les habitants. De plus, des conventions ont été passées avec les propriétaires engageant la Municipalité à aménager cette rue.

L'étude, comme l'indique le préavis, a démontré que la Vy-Creuse était la liaison principale au lac. Par conséquent, il a été décidé de laisser cette route en double-sens. Afin d'atténuer l'impact du trafic, le passage de la Vy-Creuse sera désormais limité à 30km/h. Deux seuils installés aux extrémités de la rue et un au milieu obligeront les automobilistes à ralentir.

La commission s'est interrogée sur la nécessité ou non de laisser la route de Vy-Creuse en double sens ou de la mettre en sens unique avec la Porcelaine et Colombière comme cela avait été discuté lors du crédit d'étude. Pour le municipal et le chef de service, l'étude de trafic a démontré que cette option n'était pas une bonne solution, car tout le trafic serait répercuté sur Clémenty.

Pour avoir une idée précise de la situation, la commission a demandé à avoir les comptages de trafic pour ce secteur de 1996 et 2007. Les voici :

Charges de trafic (TJM – vh/j) :

Vy-Creuse – 1996 : 2'000

Vy-Creuse – 2007 : 2'900

St-Jean – 1996 : 7'600

St-Jean – 2007 : 9'200

RC1 – 1996 : 10'200

Préavis 90 Rapport de la commission

RC1 – 2007 : 14'200

La commission s'est aussi interrogée sur le passage des poids lourds et une possible interdiction. Il n'y aura pas d'interdiction aux poids lourds, mais les trois seuils répartis le long de la route devraient les dissuader de prendre souvent cette route.

Aspects paysagers du projet

Afin de permettre ce réaménagement, notamment les trottoirs et les aménagements paysagers, les propriétaires ont accepté qu'une partie de leurs parcelles passent de domaine privé en domaine public. Ceci permettra de faire des aménagements uniformisés. A noter aussi que les propriétaires financeront les aménagements sur leurs terrains.

Afin de sécuriser le site et d'améliorer le confort, des trottoirs et une bande polyvalente seront installés. Comme indiqué dans le préavis, le cheminement sera continu entre la rue St-Jean et César-Soulier.

La commission s'est posée la question de savoir quel était le surcoût engendré par la bande polyvalente ? La plus-value pour une bande polyvalente avec un traitement type grenailé est de 5'600 francs.

Lors de la commission sur le crédit d'étude il avait aussi été question d'un « rabotement » d'une partie de la Vy-Creuse, où l'on atteint parfois des pentes à 16%. C'est l'étude de génie civil qui devait traiter ce problème. Or dans le préavis il n'est fait aucune mention de cela. L'étude a démontré que ce « rabotement » serait trop problématique. Cependant des corrections de la route très légère vont être effectuées (environ 5 cm)

A noter que ces travaux ne seront pas soumis à l'enquête publique, car ils l'ont été dans le cadre du plan de quartier, ceci en accord avec le canton.

Nouvelle place devant l'Usine à Gaz

Le tronçon routier de César-Soulier, situé devant l'Usine à Gaz, sera condamné aux véhicules et permettra de créer une véritable place piétonne devant l'Usine à Gaz. Mais ce tronçon devrait rester ouvert aux bus des TPN. La commission a demandé à avoir des informations complémentaires sur les fréquences des bus fréquentant cet arrêt :

Ligne 5 Nyon – Prangins : boucle desservie dans les deux sens. Un sens en direction de Prangins avec 1 bus/heure, l'autre sens en direction de Nyon avec 3 bus/heure. Seulement pendant la semaine de 6 heures à 19 heures, pas de bus le soir et le week-end.

Ligne 31 Nyon – Gland : boucle desservie dans un seul sens, arrêt Rive desservi en direction de Prangins avec 1 bus/heure entre 6 heures et 1 heures du matin.

Ce qui nous fait un total de 3 bus/heure en journée durant la semaine dans le sens Prangins Nyon.

Voyageurs transportés sur ces lignes en 2008 :

Ligne 5 : 87'264 voyageurs.

Ligne 31 : 201'519 voyageurs.

Nous n'avons malheureusement pas de chiffres précis quant à la fréquentation voyageurs à l'arrêt de Rive de ces différentes lignes.

Conclusion

La commission a apprécié que le service des travaux et la Municipalité aient monté un projet uniforme qui, nous l'espérons, ajoutera encore du cachet à l'une des rues « historique » de Nyon. Le fait que ce projet se soit fait avec la concertation des propriétaires et des voisins est

Préavis 90 Rapport de la commission

une bonne chose et permet d'avoir un concept uni, ce qui n'est pas toujours le cas à Nyon.

La commission estime également que les différents travaux sont tout à fait justifiés et doivent être faits. Elle salue également la fermeture du tronçon rue César-Soulier devant l'Usine à Gaz.

La commission se réjouit de voir la création d'une place publique dans ce secteur du quartier. Elle sera une agréable extension de la cour de l'Usine à Gaz, tout en devenant un magnifique lieu de rencontre pour les habitants du quartier.

En revanche la commission est en désaccord total avec l'option du préavis qui prévoit de maintenir le passage du bus à travers la place. Elle regrette profondément que l'espace gagné par la fermeture de ce tronçon ne puisse pas être mieux utilisé du fait qu'il faille laisser une route pour que le bus puisse passer. Cela empêche de créer une véritable place publique avec un mobilier urbain tels que des bancs, implantation d'arbres, etc. Cela interdit d'imaginer un nouvel espace qui pourrait non seulement servir de place publique mais aussi pour des manifestations exceptionnelles à l'Usine à Gaz, telles que le FAR ou Visions du réel. La commission juge qu'il est impératif que l'arrêt du bus Nyon Prangins se fasse une vingtaine de mètres en amont et que le tracé de la ligne emprunte la route cantonale avant de bifurquer dans la Vy-Creuse puis la Rue César Soulier. De cette manière aucun véhicule ne traversera la place qui pourra être aménagée en véritable lieu de détente. Il en résulte un gain de surface considérable (environ un tiers de la surface utile) un coût de réalisation certainement moindre et une meilleure possibilité d'aménagement.

Cette place pourrait être le digne pendant de la place de Savoie.

Par conséquent, la commission émet le vœu que cet arrêt de bus soit déplacé et que l'espace gagné devant l'Usine à Gaz permette la création d'un vrai espace public pour tous

Au vu de ce qui précède, la commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Nyon

vu le préavis N°90 concernant le réaménagement de la rue de la Vy-Creuse,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. La Municipalité est autorisée à procéder aux travaux de réaménagement de la Vy-Creuse, soit :

Travaux d'aménagement routier, piétonnier et paysager	CHF	1'196'400.- TTC
Honoraires direction des travaux	CHF	107'600.- TTC
Assainissement (mise en séparatif)	CHF	380'000.- TTC
Energies et éclairage	CHF	658'000.- TTC

2. A cet effet, il lui est accordé les crédits ci-après à comptabiliser de la manière suivante :

CHF 1'196'400.-/TTC	à porter au compte no 9143.20 « dépenses amortissables en 30 ans »
CHF 107'600.-/TTC	à porter au compte no 9143.20 « dépenses amortissables en 5 ans »
CHF 380'000.-/TTC	à porter au compte no 9143.12 « station d'épuration et collecteurs d'égouts » dépenses amortissables en 30 ans.

Préavis 90 Rapport de la commission

CHF 658'000.-/TTC

à porter sur les comptes respectifs des services des eaux, du gaz et de l'électricité et viendra en augmentation du capital de dotation des services industriels.

La Commission

Jacky Colomb

Régis Joly

Petr Lukas

Bernhard Willi

Patrick Buchs (président et rapporteur)